

HEC MONTRÉAL

Gabarit pour la présentation des états financiers pour les CRSBP

Présentation

Mars 2013

Par

Johanne Turbide, Ph. D., M. Sc., CA
Professeure titulaire HEC Montréal
Titulaire de la subvention ARUC

Les crises financières dans le secteur des arts : prévenir plutôt que guérir

CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

MISE EN CONTEXTE

En 2008, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) nous a mandatés pour effectuer une analyse comparative des états financiers des 11 CRSBP présents sur le territoire québécois.

Nos résultats ont démontré qu'il n'est pas possible de dresser un portrait comparatif complet de la situation financière et des résultats financiers des CRSBP puisque ceux-ci utilisent différentes façons de présenter les états financiers et différentes règles comptables. Certains éléments ont pu être comparés, tels que les liquidités, les ratios de fonds de roulement et l'analyse des éléments liés aux flux de trésorerie, mais la portée de l'analyse est limitée.

Certains CRSBP utilisent le système comptable par fonds et d'autres, le système traditionnel. La majorité comptabilise les apports selon la méthode du report, mais certains utilisent la méthode de la comptabilité par fonds affectés. La plupart amortissent leurs immobilisations, alors que d'autres ont choisi de ne pas amortir les immobilisations et les biens culturels. De plus, les règles d'amortissement sont variables d'un CRSBP à l'autre, et ce, pour un même type d'immobilisations.

Suite à une série d'échanges, de rencontres et d'analyses, entre les membres du réseau des CRSBP, les représentants du MCCCF et la consultante, il a été convenu qu'il serait à l'avantage des 11 CRSBP et du principal bailleur de fonds (le MCCCF) d'adopter un gabarit de présentation des états financiers qui soit basé sur des règles comptables et un mode de présentation semblable afin d'accroître la comparabilité des analyses financières.

Les changements de normes comptables peuvent être effectués de manière rétroactive ou de manière prospective. Dans le cas d'un changement de constatation des apports ou dans celui de la capitalisation des immobilisations, il s'agit d'un changement de convention comptable à traiter rétrospectivement. Les normes comptables recommandent d'amortir les immobilisations des OSBL depuis 1997, pour tout organisme qui affiche des revenus bruts de plus de 500 000 \$. Tous les CRSBP analysés répondent à ce critère.

Quant aux changements des taux d'amortissement, ils peuvent être traités comme un changement d'estimation comptable puisque le changement vise à refléter une nouvelle utilisation des immobilisations. Les taux ont été évalués par l'ensemble des directeurs des CRSBP et seront pertinents pour les états financiers futurs afin de pouvoir, dans l'avenir, produire des analyses comparatives.

Les changements à apporter aux états financiers pourront être faits pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ou le 31 mars 2013.



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

EXEMPLE POUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

1. ÉTAT DES RÉSULTATS

		2012		2011	
		Fonds d'administration générale (E)	Fonds d'immobilisations et biens culturels (E)	Total	Total
PRODUITS					
(A)	Subventions	X		X	X
(A)	Contribution des municipalités	X		X	X
	Ventes de services et fournitures	X		X	X
	Autres revenus (intérêts)	X		X	X
	Apports – Autres	X		X	X
(B)	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		X	X	X
CHARGES					
(C)	Masse salariale	X		X	X
(C)	Dépenses d'exploitation	X		X	X
(D)	Amortissement des immobilisations corporelles		X	X	X
(D)	Amortissement des biens culturels		X	X	X
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		X	X	X	X

NOTE A : selon le CT-norme des CRSBP, les états financiers doivent indiquer de façon détaillée la provenance par ministère et le montant de chaque subvention de source publique (provinciale, fédérale, municipale). Avec la mise en place du gabarit commun de présentation des états financiers, nous proposons que le détail des subventions soit présenté dans une note aux états financiers. De plus, nous demandons que les contributions des municipalités soient présentées distinctement dans l'état des résultats. S'il y a lieu, une note aux états financiers doit détailler les apports municipaux en espèces (récurrents et ponctuels) et les apports en biens et services (si l'importance relative le justifie).

Nous demandons que les subventions provenant du MCC soient détaillées par nature : les subventions de fonctionnement doivent être présentées au fonds d'administration générale. Lorsque les CRSBP reçoivent des subventions spécifiquement dédiées à l'achat d'immobilisations ou à l'achat de biens culturels, elles doivent être présentées séparément dans le fonds d'immobilisations et biens culturels et elles doivent être reportées et amorties au même rythme que les biens acquis.



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

NOTE B : *amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux biens culturels* : les subventions reçues et qui sont spécifiquement affectées à l'achat de biens amortissables, que ce soit des biens culturels ou des immobilisations, **doivent être amorties au même rythme que les biens culturels ou les immobilisations**. Idéalement, les amortissements des apports reportés affectés aux immobilisations et ceux affectés aux biens culturels seraient distingués, mais il serait aussi adéquat de fournir le détail dans les notes aux états financiers.

NOTE C : les charges liées à la masse salariale et les dépenses d'exploitation devront faire l'objet d'une annexe pour chacune des deux catégories. Les charges liées à la masse salariale et les charges d'exploitation devront être présentées selon la charte détaillée à l'annexe 1. Les postes présentés à l'annexe 1 servent de référence de base. Il est toujours possible que les CRSBP choisissent d'ajouter ou d'enlever des postes selon leurs besoins respectifs.

NOTE D : *amortissement des immobilisations et des biens culturels* : les amortissements des immobilisations **doivent être présentés distinctement** des amortissements des biens culturels. De plus, la méthode d'amortissement ainsi que la nature des biens amortis doivent être précisées dans une note aux états financiers.

NOTE E : les CRSBP devront adopter la présentation des états financiers par fonds et constater les apports selon la méthode du report. Deux fonds seront obligatoires, le **fonds d'administration générale** et le **fonds d'immobilisations et biens culturels**. Compte tenu de la nature temporaire des affectations d'origine interne, il n'est pas conseillé de créer un ou des fonds pour les affectations d'origine interne. Celles-ci peuvent être présentées distinctement dans l'état de l'évolution des actifs nets (soldes de fonds) et aux actifs nets (soldes de fonds) du bilan.



2. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS (SOLDES DE FONDS)

	2012				2011
	Fonds d'administration générale				Total
	Non grevé d'affectation	Affectations d'origine interne	Total	Fonds d'immobilisations et biens culturels	Total
SOLDE, début de l'exercice	X	X	X	X	X
Solde au début de l'exercice					
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	X		X	X	X
(A) Affectations d'origine interne (virements interfonds)	(x)	x			
(A) Utilisation d'affectations d'origine interne	(x)	x	x		
SOLDE, fin de l'exercice	X	X	X	X	X

NOTE A : si pertinent. Les affectations d'origine interne doivent faire l'objet d'une note aux états financiers afin de présenter les raisons de l'affectation et les montants affectés ou utilisés. Les affectations d'origine interne sont en fait des réserves qui ont fait l'objet d'une résolution par le conseil d'administration. Puisque ces sommes affectées proviennent en partie des bailleurs de fonds, ces derniers ont besoin de connaître à quelle(s) fin(s) ces sommes sont réservées. Il est à noter qu'une affectation d'origine interne peut être retournée aux actifs nets non affectés en cas de besoin.



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

3. BILAN

	2012	Total	2011
	Fonds d'administration générale	Fonds d'immobilisations et de biens culturels	
	\$	\$	\$
ACTIF			
ACTIF À COURT TERME			
(F) Encaisse	x		x
(A) (F) Dépôts à terme, % échéant mm/aaaa	x		x
(B) (F) Débiteurs	x		x
Frais payés d'avance	x		x
<i>Total de l'actif à court terme</i>	X	X	X
(E) Subvention (effet) à recevoir affectée aux immobilisations		x	x
(C) Immobilisations corporelles		x	x
(C) Biens culturels		x	x
<i>Total des actifs</i>	X	X	X
PASSIF			
PASSIF À COURT TERME			
(F) Créiteurs	x		x
(B) Apports reportés de fonctionnement		x	x
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		x	
Total du passif à court terme	X	X	X
(D) Apports reportés affectés aux immobilisations ou aux biens culturels		x	
(B)(F) Dette à long terme		x	
Total du passif à long terme	X	X	X
SOLDES DE FONDS			
Investis en immobilisations		x	x
(B) Grevés d'affectation d'origine interne	x		
Non grevé d'affectation	x		
Total des soldes de fonds	X	X	X
Total des passifs et des soldes de fonds	X	X	X

Note A : ce poste doit être présenté distinctement de l'encaisse. Une note dans les états financiers doit spécifier les montants placés à leur juste valeur ainsi que le taux en vigueur et l'échéance du placement.

Note B : doit être détaillé dans une note aux états financiers.



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

Note C : les immobilisations et les biens culturels doivent être présentés dans le fonds des immobilisations et biens culturels de façon distincte et détaillée dans une note aux états financiers.

Les immobilisations et biens culturels seront amortis selon la méthode linéaire et en fonction des taux d'amortissement se situant à l'intérieur des bornes suivantes :

Immeuble : entre 30 et 40 ans

Matériel informatique : entre 3 et 5 ans.

Véhicules et matériel roulant : entre 5 et 7 ans

Mobilier et équipement : entre 7 et 10 ans

Volumes et reliures (format papier) : entre 10 et 15 ans

Documents multimédias et volumes numériques : entre 4 et 7 ans

Note D : le détail des apports reportés doit être présenté en note aux états financiers. On doit y retrouver la provenance, les montants encaissés et ceux virés aux résultats de même que leur affectation spécifique.

Note E : les dettes à long terme contractées pour l'achat d'immobilisations qui sont garanties et remboursées (capital et intérêts) par le MCC doivent être présentées avec la contrepartie à recevoir. Donc, un poste d'actif pour la portion financée par le bailleur de fonds et la totalité de la dette au passif avec la portion CT et LT.

Note F : ces postes sont touchés par les nouvelles normes comptables de l'ICCA sur les instruments financiers.



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	x	x
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	x	x
Amortissement des immobilisations corporelles et des biens culturels	x	x
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux biens culturels	(x)	(x)
(A) Variations d'éléments du fonds de roulement et des apports reportés de fonctionnement	<u>X ou (X)</u>	<u>X ou (X)</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	X	X
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(x)	(x)
Acquisition de biens culturels	(x)	(x)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	x	x
Variation des placements temporaires	x	x
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux biens culturels	x	x
Rentrées (sorties) nettes de fonds	X	X
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés pour l'acquisition d'immobilisations et de biens culturels	x	x
Remboursement de l'emprunt à long terme	(x)	(x)
Augmentation de l'emprunt à long terme	x	x
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>X</u>	<u>X</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE LA TRÉSORERIE	x	x
ENCAISSE, début de l'exercice	x	x
ENCAISSE, fin de l'exercice	x	x

NOTE A : cet item est détaillé dans une note aux états financiers en présentant distinctement les éléments de variation du fonds de roulement (ex. : débiteurs, frais payés d'avance, créditeurs et apports reportés de fonctionnement).



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

ANNEXE 1- DÉTAIL MASSE SALARIALE ET DÉPENSES D'EXPLOITATION

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Masse salariale		
Traitements		
Traitements – Personnel régulier	XX	XX
Traitements – Personnel occasionnel	XX	XX
Traitements – Personnel autre	XX	XX
Avantages sociaux		
Assurance-emploi	XX	XX
Assurance parentale	XX	XX
Assurance-maladie	XX	XX
Régie des rentes du Québec	XX	XX
Commission de la santé et de la sécurité du travail	XX	XX
Commission des normes du travail	XX	XX
Assurance collective	XX	XX
Fonds social des employés	XX	XX
Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	XX	XX
TOTAL MASSE SALARIALE	XX	XX
Dépenses d'exploitation		
Siège social		
Total des taxes	XX	XX
Chauffage et électricité	XX	XX
Entretien et réparations	XX	XX
Assurances	XX	XX
Succursale (loyer)	XX	XX



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

	2012	2011
	Réal	Réal
	\$	\$
Dépenses d'automobiles et de camion		
Carburant	XX	XX
Entretien et réparations	XX	XX
Assurances et immatriculations	XX	XX
Location	XX	XX
Autres	XX	XX
Services professionnels		
Frais de banque	XX	XX
Frais de vérification	XX	XX
Consultations	XX	XX
Cotisations et associations	XX	XX
Assurances responsabilité administrateurs	XX	XX
Perfectionnement du CRSBP	XX	XX
Perfectionnement des bibliothèques affiliées	XX	XX
Services professionnels	XX	XX
Regroupement des CRSBP	XX	XX
Mobilier et équipement		
Location	XX	XX
Entretien et réparations	XX	XX
Autres	XX	XX
Achats de services		
Services techniques coopératifs	XX	XX
Achats pour ventes de service	XX	XX
Fournitures et approvisionnement		
Fournitures de bureau	XX	XX
Papeterie et impression	XX	XX
Fournitures pour préparation matérielle, entretien - CRSBP	XX	XX
Fournitures de bibliothèque – Réseau	XX	XX
Matériel d'expédition	XX	XX



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

	2012	2011
	Réal	Réal
	\$	\$
<i>Transport, communications et représentation</i>		
Frais de déplacement et de séjour	XX	XX
Frais de déplacement et de séjour du conseil	XX	XX
Télécommunications et Internet	XX	XX
Messagerie et transport	XX	XX
Frais postaux	XX	XX
Frais de représentation	XX	XX
<i>Réception, conférences, congrès et publicité</i>		
Assemblée générale annuelle	XX	XX
Réception et congrès	XX	XX
Publicité, promotion et annonces	XX	XX
Bulletin d'information réseau	XX	XX
<i>Activités culturelles</i>		
Activités d'animation	XX	XX
Concours	XX	XX
Promotions des initiatives locales	XX	XX
<i>Informatique</i>		
Services professionnels	XX	XX
Matériel et fournitures	XX	XX
Entretien et réparations informatiques – Bibliothèques	XX	XX
Entretien et réparations informatiques – Gestion	XX	XX
Impartition (tant des logiciels documentaires, site Web, etc.)	XX	XX
TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION	_____	_____
	=====	=====



CRSBP – Gabarit commun pour la présentation des états financiers

	2012	2011
	Réal	Réal
	\$	\$
Immobilisations et biens culturels		
<i>Immobilisations</i>		
Terrain	XX	XX
Bâtisse	XX	XX
Ameublement	XX	XX
Équipements (par exemple, boîtes de rotation)	XX	XX
Matériel roulant	XX	XX
Matériel d'expédition (par exemple, sacs de PEB)	XX	XX
Informatique - Logiciels documentaires	XX	XX
Informatique – Logiciels autres	XX	XX
Informatique – Équipements	XX	XX
<i>Biens culturels capitalisables</i>		
Volumes papier	XX	XX
Volumes numériques	XX	XX
Reliures	XX	XX
Documents multimédia	XX	XX
Autres biens	XX	XX
	XX	XX
<i>Biens culturels (charges à l'état des résultats)</i>		
Périodiques (incluant <i>Le Bon Choix</i>)	XX	XX
Référence en ligne (pour éventuellement la référence coopérative virtuelle – Projet national)	XX	XX
Ressources électroniques en location (bases de données, etc.)	XX	XX
Œuvres d'art	XX	XX
TOTAL DES IMMOBILISATIONS ET DES BIENS CULTURELS		

